



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



06029320

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le **10 JAN 2006**

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/02/2006 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **LE MANOIR DE SAINT-AUBERT**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : rue des Crupes, 14 à 7542 MONT-SAINT-AUBERT

N° d'entreprise 0429666646

Objet de l'acte : MODIFICATION OBJET SOCIAL - DEMISSION ET NOMINATION DE GERANTS

Il résulte, d'un acte reçu par le notaire Edouard JACMIN à TOURNAI Marquain, le 6 janvier 2006, en cours d'enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SPRL LE MANOIR DE SAINT-AUBERT s'est réunie, à 17H30, et a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

A l'unanimité, l'assemblée dispense le Président de donner lecture du rapport du gérant exposant la justification détaillée de la modification de l'objet social et de l'état y annexé, tous les associés reconnaissant avoir reçu copie de ce rapport et en avoir pris connaissance. Le rapport du gérant sera déposé au greffe du Tribunal du Commerce, en même temps qu'une expédition des présentes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de modifier ainsi qu'il suit, l'article 3 des statuts relatif à l'objet social :

Article 3

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour le compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques, tous travaux et services, toutes ventes et commercialisations mobilières et/ou immobilières se rapportant directement ou indirectement

-les activités liées à l'hôtellerie et/ou à la restauration ;

-l'achat, la vente, la location, et la gestion de biens immobiliers, tant à usage de résidence, de bureaux ou d'activités industrielles et/ou commerciales ;

-la prise de participation dans d'autres entreprises en Belgique et/ou à l'étranger ;

-la prestation de services, de conseils et de management d'entreprises ;

La société peut accomplir tant pour son compte que pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à cet objet, et s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes associations, entreprises ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe, ou de nature à favoriser celui de la société.

La société pourra exercer toutes les activités commerciales, financières et autres, en rapport avec son objet.

La société peut constituer des filiales en Belgique et/ou à l'étranger.

La société peut également fournir une caution personnelle ou réelle en faveur de tiers ».

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission de l'actuel gérant de la société, Monsieur Pascal DUFOR

En remplacement, sont nommés nouveaux gérants de la société, pour une durée indéterminée, avec pouvoirs d'agir conjointement et/ou séparément

1) Monsieur GAUCHET Frédéric domicilié à LE VESINET (France), avenue du Grand Veneur, 8, mais demeurant à TOURNAI, rue du Curé Notre-Dame, 20

2) Madame DEHECQ Anne, épouse de Monsieur Frédéric GAUCHET, domiciliée à PARIS (France), Quatorzième arrondissement, rue Marguerin, 2, mais demeurant à TOURNAI, rue du Curé Notre-Dame, 20.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(signé) Edouard JACMIN, Notaire

Déposés en même temps : expédition conforme, statuts coordonnés

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature